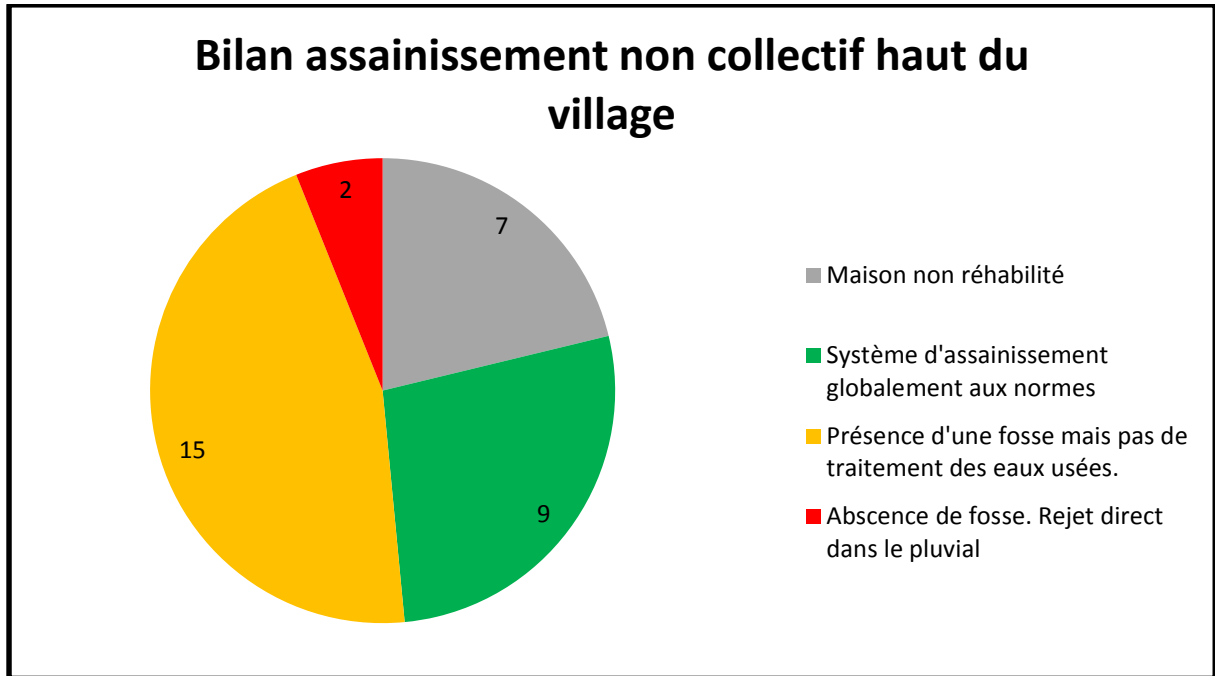


Restitution du « Groupe Action Projet » : Etat des lieux et perspectives de mise aux normes des assainissements non collectifs sur le haut du village.



✚ Nous constatons une réelle problématique liée au traitement des eaux usées sur le haut du village.

Je tiens à rappeler que c'est le SMDEA qui détient la compétence pour tout ce qui relève de l'assainissement non collectif. Actuellement aucun projet d'assainissement collectif n'est prévu sur notre commune et il n'y a plus d'aide publique pour soutenir les propriétaires dans les travaux de mise aux normes des installations.

Cependant au cours des 20 dernières années les techniques liées au traitement des eaux usées ont considérablement évolué et actuellement les « systèmes compact » avec une emprise au sol de 5 m² environ permettent de réaliser le prétraitement et le traitement des eaux usées en répondant aux normes environnementales actuelles. D'autre part lorsqu'une solution individuelle est difficile à trouver, des propriétaires, à leur initiative, peuvent se regrouper au sein d'une association pour réaliser un assainissement collectif de petite taille (moins de 20 équivalents habitants).

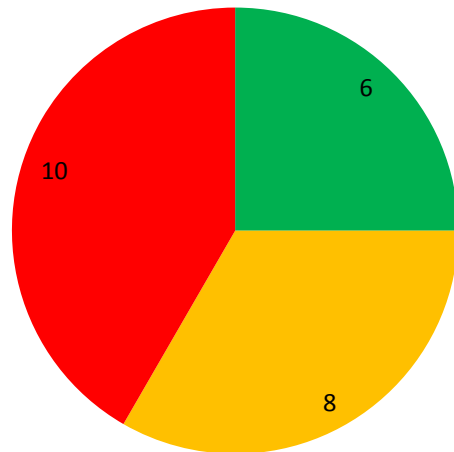
La municipalité s'engage à accompagner les propriétaires dans leurs projets de mise aux normes (individuel ou collectif) et à faciliter leurs réalisations.

Dans les prochains mois nous allons essayer de trouver des solutions pour les propriétaires qui ont les difficultés les plus importantes liées à la configuration de leurs habitations.

L'idée d'une subvention communale pour aider à la mise aux normes des installations va également être abordée en conseil municipal.

- ✚ Environ 1/3 des maisons sur le haut du village présentent des difficultés importantes pour la mise aux normes de leur installation.

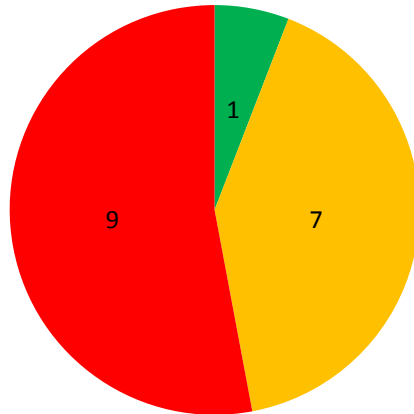
Difficulté de mise aux normes pour les bâtiments habitables ou à réhabiliter sur le haut du village



- Aucune difficulté pour la création ou la mise au norme de l'installation
- Surface insuffisante ou inadapté pour le traitement des eaux usées par épandage mais suffisante pour "système compact"
- Absence de terrain ou grande difficulté pour l'installation d'un "système compact"

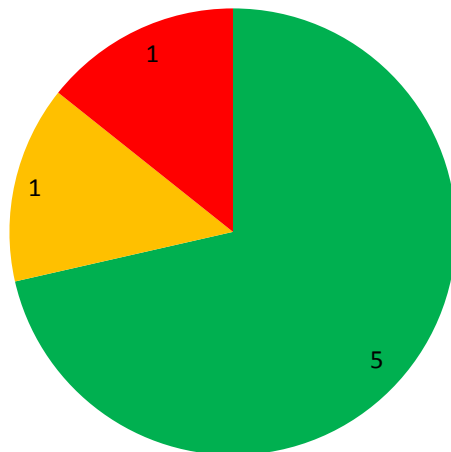
- Des différences importantes entre le quartier « le fort » et le quartier « Eglise ».

Difficulté de mise aux normes pour les bâtiments habitables ou à réhabiliter quartier "église"



- Aucune difficulté pour la création ou la mise au norme de l'installation
- Surface insuffisante ou inadapté pour le traitement des eaux usées par épandage mais suffisante pour "système compact"
- Absence de terrain ou grande difficulté pour l'installation d'un "système compact"

Difficulté de mise aux normes pour les bâtiments habitables ou à réhabiliter pour le quartier "le fort"



- Aucune difficulté pour la création ou la mise au norme de l'installation
- Surface insuffisante ou inadapté pour le traitement des eaux usées par épandage mais suffisante pour "système compact"
- Absence de terrain ou grande difficulté pour l'installation d'un "système compact"